



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

SSOS 330 P 1

**Arrêté N° 22-753 BFG**  
**portant inscription au titre des monuments historiques  
du monument aux morts d'Arbois (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 décembre 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts d'ARBOIS (Jura), œuvre de l'architecte André Papillard (1880-1964), présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de ses qualités artistiques, architecturales et de son insertion urbaine,

**arrête :**

**Article 1er :** Est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts d'ARBOIS (Jura), en totalité, situé route de Lyon à ARBOIS (Jura), sur la parcelle numéro 30, figurant au cadastre section AE, de la commune d'ARBOIS (Jura), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune d'ARBOIS (Jura), collectivité territoriale ayant son siège social à la Mairie - 10 rue de l'Hôtel de Ville - 39600 ARBOIS (Jura), et identifiée sous le numéro SIREN 213 900 137, par acte passé antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3 :** Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **19 DEC. 2022**

Le préfet

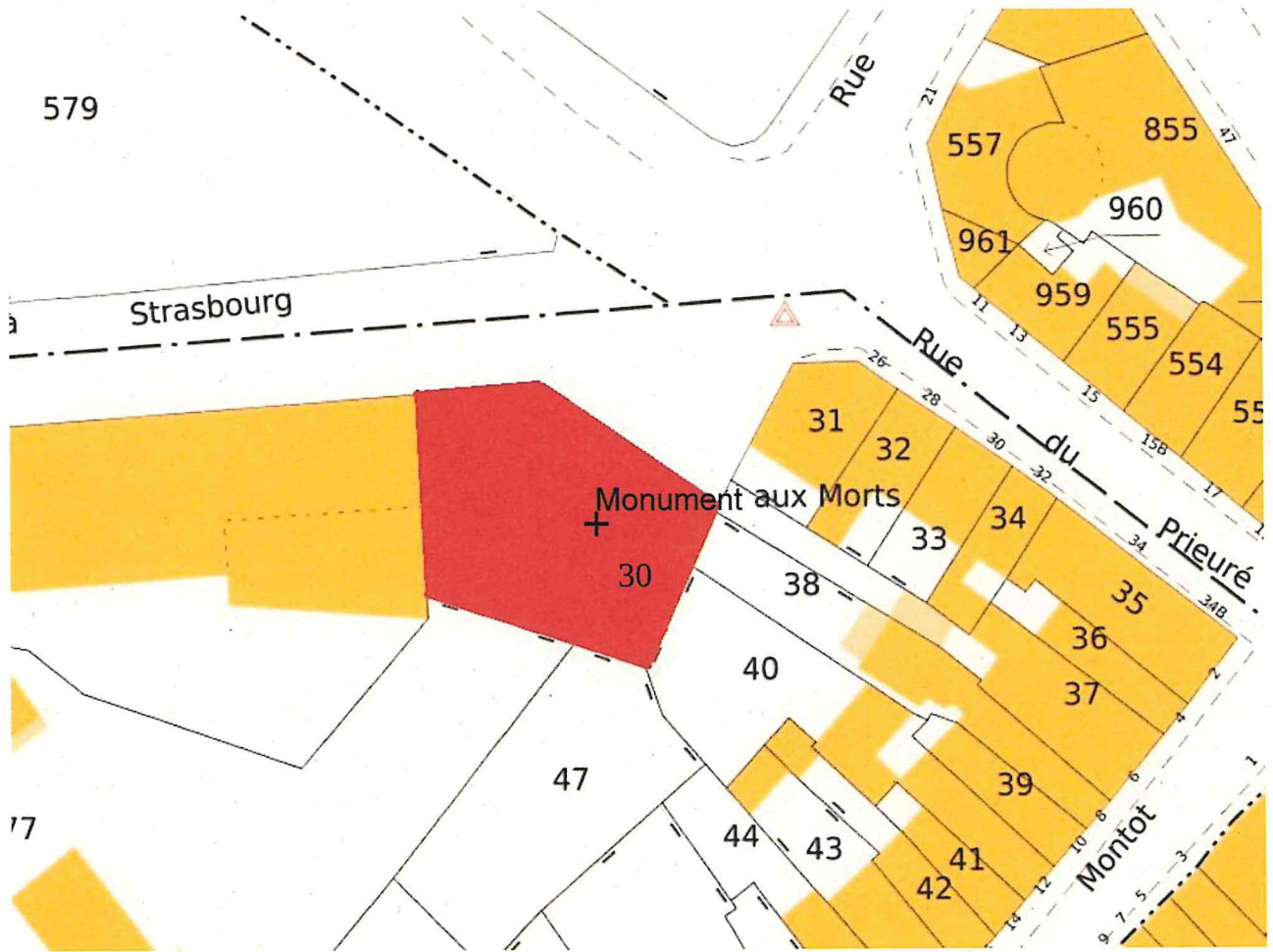


**Franck ROBINE**

19 DEC. 2022

Plan annexé à l'arrêté n° 22-753806 en date du

portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts d'ARBOIS (Jura)



 Inscription en totalité du monument aux morts d'ARBOIS (Jura)

Le Préfet

Franck ROBINE

